

Manuel sur la structure des comités d'experts de GS1 Switzerland

Version 1, état : validé, Janvier 2021



Vue d'ensemble

| Informations sur le document | |
|------------------------------|---|
| Titre | Manuel Structure des comités d'experts de GS1 Switzerland |
| Dernière modification | 27.01.2021 |
| édition | 1 |
| Version | 1.0 |
| Statut | Validée |
| Responsable | GS1 Switzerland / gestion des secteurs |

Modifications des versions

| Informations sur le document | Date | Rédacteur |
|------------------------------|--------------|-----------------|
| 1.0 | Janvier 2021 | GS1 Switzerland |

Décharge de responsabilité

Malgré tous les efforts consentis pour assurer l'exactitude des standards GS1 contenus dans le présent document, GS1 Switzerland et toutes les autres parties prenantes à la rédaction de ce document n'assument aucune garantie (ni explicite ni implicite). Toute responsabilité pour des dégâts directs, indirects ou autres, ou des pertes liées à l'utilisation de ce document ou résultant de ce document, indépendamment de la plainte, y compris l'exactitude, l'aptitude à l'utilisation ou l'utilité, mais non limitée à ceci, est exclue.

De temps à autre, le document peut être remanié en fonction des évolutions technologiques, de modifications des standards ou de nouvelles réalités juridiques. Certains produits ou noms d'entreprises évoqués ici peuvent être des marques commerciales et/ou des marques déposées des entreprises respectives. GS1 est une marque déposée de GS1 AISBL.

Sommaire

| | | |
|----------|--|-----------|
| 1 | Introduction | 5 |
| 2 | Objectifs | 5 |
| 3 | Résultats / output | 5 |
| 4 | Règles de base..... | 6 |
| 4.1 | Clause de concurrence | 6 |
| 4.2 | Composition des comités d'experts de GS1 Switzerland | 6 |
| 4.3 | Conditions pour une collaboration dans des comités d'experts | 7 |
| 4.4 | Règlement de la représentation | 7 |
| 4.5 | Responsabilité | 7 |
| 4.6 | Présence..... | 8 |
| 4.7 | Décisions et procédure de vote | 8 |
| 4.8 | Indemnité de participation | 8 |
| 4.9 | Organisation..... | 8 |
| 5 | Processus standard..... | 9 |
| 5.1 | Étapes de processus | 9 |
| 5.2 | Champs d'action | 9 |
| 5.3 | Début et fin du processus..... | 9 |
| 6 | Structure des comités de GS1 Switzerland | 10 |
| 6.1 | Rôle du Conseil d'administration de GS1 Switzerland | 10 |
| 6.2 | Synoptique de la structure des comités..... | 10 |
| 6.3 | Conseils consultatifs de GS1 Switzerland..... | 11 |
| 6.3.1 | Mandat | 11 |
| 6.3.2 | Définition..... | 11 |
| 6.3.3 | Objectif | 11 |
| 6.3.4 | Contenu et missions..... | 11 |
| 6.3.5 | Responsabilités et compétences..... | 11 |
| 6.3.6 | Composition | 12 |
| 6.4 | Groupes spécialisés de GS1 Switzerland..... | 12 |
| 6.4.1 | Mandat..... | 12 |
| 6.4.2 | Définition..... | 12 |
| 6.4.3 | Objectif | 12 |
| 6.4.4 | Contenu et missions :..... | 12 |
| 6.4.5 | Responsabilités et compétences..... | 13 |
| 6.4.6 | Composition | 13 |
| 6.5 | Groupes de travail de GS1 Switzerland | 13 |
| 6.5.1 | Mandat | 13 |
| 6.5.2 | Définition..... | 13 |
| 6.5.3 | Objectif | 13 |
| 6.5.4 | Cadre temporel | 13 |
| 6.5.5 | Responsabilités et compétences..... | 14 |
| 6.5.6 | Composition | 14 |

| | | |
|----------|-----------------------------------|-----------|
| 7 | Annexe | 15 |
| 7.1 | Prévention anti-trust | 15 |
| 7.2 | GS1 Global Office IP Policy | 15 |
| 7.3 | Manuel GSMP GS1 | 15 |
| 7.4 | Comités d'experts | 15 |
| 7.5 | Groupes techniques | 15 |
| 7.6 | Groupes de travail actifs | 15 |

1 Introduction

GS1 Switzerland permet des solutions qui visent à accroître l'efficacité des réseaux de création de valeur par le biais de standards globaux. Nous assistons les entreprises dans l'optimisation de leurs flux de valeurs, d'informations et de marchandises et transmettons des connaissances pratiques. En association avec nos membres, nous élaborons des standards et recommandations de processus et apportons des bénéfices à toutes les parties intéressées. GS1 Switzerland est une association neutre domiciliée à Berne et est intégrée à l'organisation à but non lucratif GS1, active dans 140 pays.

GS1 Switzerland suit la vision selon laquelle tous les réseaux de création de valeur utilisent des flux de marchandises, de valeurs et d'informations optimisés et standardisés.

Notre mission est définie comme suit :

- Nous créons les conditions pour la collaboration et la numérisation
- Nous rapprochons les acteurs, encourageons leur collaboration et transmettons des connaissances.
- Ensemble nous élaborons des solutions standardisées et nous assistons la mise en application pour la numérisation des marchés.
- En tant qu'organisation neutre à but non lucratif, nous jouissons de l'acceptation de toutes les parties prenantes.
- Grâce à notre neutralité et à la mise en réseau, nous créons des valeurs avec un grand nombre, ce que l'individu n'est pas en mesure de faire.

Nous – connectons – savons – standardisons – formons – conseillons.

2 Objectifs

L'organisation décrite ici des comités d'experts de GS1 Switzerland représente un fil directeur transparent et obligatoire pour toutes les parties prenantes, pour sécuriser le développement et la mise en application efficace et effective des standards GS1, des livres blancs, des recommandations de processus et d'applications ainsi que des projets et des plateformes d'innovations, pour l'optimisation de la chaîne de création de valeur interentreprises.

3 Résultats / output

Les résultats de travail des comités d'experts de GS1 Switzerland sont mis à disposition du public intéressé sous la forme suivante :

- Standards GS1 :
Pour le développement de nouveaux standards GS1 ou la modification de standards existants, des positions nationales sont formulées en accord avec les membres des comités d'experts, et intégrées dans le processus global de développement du GS1 Global Office (Global Standards Management Process, GSMP).
- Recommandations de processus et d'application :
Sur la base des standards GS1 en vigueur au niveau mondial, des recommandations de processus et d'application nationales mais également internationales sont développées, coordonnées et publiées en accord avec les membres des comités d'experts.
- Rapports pratiques :
À l'aide des projets réalisés dans la pratique (par ex. des projets pilotes), des cas de meilleures pratiques ou des rapports d'expérience sont documentés, ou présentés pendant les manifestations, et rendus accessibles au public.

- Livres blancs :
Dans nos livres blancs, nous donnons une vision d'ensemble sur les avantages et inconvénients, les coûts et le potentiel d'économies d'une solution particulière avec les standards et processus GS1.
- Plateformes d'innovation :
Les tendances technologiques et les évolutions du marché sont décrites à l'aide des analyses de marché et des études.
- Projets :
À partir des besoins des comités d'experts peuvent apparaître des projets sur des thèmes spécifiques, qui seront élaborés en groupes de travail (voir chap. 7.5).
- Formation :
À partir des thèmes et projets élaborés, il est possible de concevoir de nouvelles formations, comme des cours, séminaires ou cursus.

4 Règles de base

Les règles présentées ici s'appliquent à tous les comités d'experts de GS1 Switzerland. Ceux-ci sont tous composés de représentant d'entreprises membres de GS1 Switzerland. Les membres des comités d'experts seront désormais appelés participants.

Chaque membre de GS1 Switzerland peut déléguer un représentant¹ par commission technique pour participation. Pour les thèmes spécifiques, il est possible de faire appel à des techniciens spécialistes des entreprises ou des filiales, qui ne sont pas membres elles-mêmes. Le principe qui s'applique : 1 voix par membre. Les non-membres n'ont pas de droit de vote.

Les comités d'experts sont présentés de manière centralisée sur le site Internet de GS1 Switzerland et en cas de besoin, les parties prenantes sont invitées à collaborer par différents canaux.

4.1 Clause de concurrence

Le travail des comités d'experts consiste en un échange préalable à la concurrence et en des discussions techniques ou de processus, pour favoriser l'efficacité et l'effectivité générales de l'économie. Les participants disposent d'une mission de leur entreprise et rapportent les informations et les résultats du groupe aux décisionnaires au sein de leur entreprise.

Seuls sont traités des thèmes utiles à la communauté GS1 et servant à l'optimisation de la chaîne de création de valeur en général. GS1 Switzerland coordonne les comités d'experts, pour éviter de traiter les thèmes de manière redondante. Les résultats sont publiés par GS1 Switzerland sous une forme adaptée, en accord avec le groupe.

Les dates de réunion des comités d'experts sont fixées périodiquement. Les invitations et l'ordre du jour sont expédiés cinq à dix jours ouvrés avant la réunion.

4.2 Composition des comités d'experts de GS1 Switzerland

On entend par « comités d'experts » des commissions techniques, des groupes spécialisés et de travail. La composition du comité d'experts doit être équilibrée et utile. GS1 Switzerland s'efforce de pourvoir tous les comités d'experts au même niveau, avec la même valeur et les mêmes droits avec des représentants de tous les cercles économiques concernés et intéressés.

Avant de créer un comité d'experts, GS1 Switzerland lance le processus standardisé de sélection. Les membres de GS1 Switzerland sont contactés par un « Call for

¹ La forme masculine choisie dans ce manuel se réfère toujours de la même aux femmes et aux hommes.

Nomination/Action». Celui-ci donne une vision d'ensemble sur les missions et les objectifs du comité d'experts à constituer, et il permet aux membres de s'y inscrire.

La présidence des comités d'experts est assurée par un employé de GS1 Switzerland avec l'un des participants élu par le comité d'experts (co-chairs). Les « Co-Chairs » peuvent être choisis parmi les participants. GS1 Switzerland dirige les comités d'experts et assume les tâches administratives.

Les participants agissent en tant que représentant de leur entreprise dans le comité d'experts respectif, travaillent activement dans le projet et s'impliquent aussi bien pour la pertinence que pour la mise en application ultérieure du résultat. Les personnes intéressées peuvent postuler à tout moment auprès de GS1 Switzerland pour participer à un comité d'experts.

Les comités d'experts n'ont pas de nombre maximum de participants. Au besoin, des experts supplémentaires et des participants sans droit de vote peuvent être impliqués, qui apportent par ex. une expertise ou des connaissances particulières. GS1 Switzerland décide de l'admission en accord avec le comité d'experts respectif.

4.3 Conditions pour une collaboration dans des comités d'experts

Pour la collaboration dans des comités d'experts de GS1 Switzerland, l'entreprise doit nommer des représentants fixes.

Les conditions suivantes s'appliquent à tous les participants :

- Représentant d'une entreprise membre de GS1 Switzerland
- Respect de la « Anti-Trust-Caution (ATC) » de GS1 Global et de la « GS1 IP-Policy »

Au début de chaque réunion d'un comité d'experts, la prise en compte du contenu de la GS1 ATC et de la GS1 IP-Policy de GS1 est confirmée par la signature d'un formulaire de participation. L'ATC et la IP-Policy sont disponibles en allemand pour les participants non anglophones (voir annexe). En cas de litige, le texte original de GS1 Global fait foi.

La participation aux comités d'experts de GS1 Switzerland n'est pas limitée dans le temps, sauf pour les groupes de travail pour lesquels un début et une fin sont définis (voir chap.6.5).

Le mandat du participant est lié respectivement à la personne et à l'entreprise. Si un participant quitte l'entreprise, la participation au comité d'experts de GS1 Switzerland expire automatiquement. L'entreprise a le droit de nommer un successeur. GS1 Switzerland décide de l'admission du successeur.

4.4 Règlement de la représentation

Chaque participant à un comité d'experts peut être représenté par une autre personne au maximum. Celle-ci sera communiquée à l'entrée dans le comité d'experts. Les modifications de personnel sont signalées immédiatement au comité d'experts.

4.5 Responsabilité

Après la décision de participation à un comité d'experts de GS1 Switzerland, il est attendu en principe que le participant assiste aux réunions, travaille activement sur les thèmes du comité et s'engage pour la mise en application ultérieure éventuelle des standards, processus, projets ou applications dans sa propre entreprise.

Les participants apportent leurs besoins, leurs expériences et compétences dans le travail du comité d'experts et fournissent les informations nécessaires pour que les demandes de projets soient satisfaites avec succès.

Les participants n'ont par ailleurs aucune responsabilité directe ni compétences du point de vue des affaires opérationnelles de GS1 Switzerland.

4.6 Présence

Les participants aux comités d'experts sont tenus de s'engager à collaborer pendant au moins deux ans. Si aucune présence physique ne peut être assurée, une représentation disposant des connaissances utiles sur les dossiers et des compétences est attendue (sur le règlement de la représentation voir chap. 4.4).

Si un participant est absent de manière répétée aux réunions, GS1 Switzerland vérifie l'exclusion.

4.7 Décisions et procédure de vote

Dans tous les comités d'experts, des décisions sont provoquées selon le principe du consensus.

Chaque participant ayant le droit de vote possède une voix (voir chap. 4), même si dans des circonstances particulières, deux ou plusieurs représentants de l'entreprise doivent être présents.

Un vote est alors valable si au moins les 2/3 du comité sont présents. Les abstentions sont en principe possible dans tous les comités d'experts, et ne sont pas comptabilisées ni comme des approbations ni comme des rejets. Elles servent exclusivement l'objectif d'une participation active dans le cadre des votes et sont ajoutées pour atteindre la majorité nécessaire. La décision respective est prise uniquement sur la base des accords et rejets fournis.

Les retours manquants, en particulier lors des votes par écrit, ne sont pas comptabilisés comme des « abstentions ». Ce sont des procédures de vote claires et univoques à utiliser pendant les réunions en présentiel (par ex. en levant la main) ou en alternative de manière électronique, avec un délai concret. Les résultats doivent être documentés par écrit dans les comptes rendus.

4.8 Indemnité de participation

GS1 Switzerland ne paie pas de jetons de présence et ne rembourse pas de frais de déplacement ou de dédommagements similaires.

Les membres des comités d'experts bénéficient de réductions au cours des manifestations et des séminaires de GS1 Switzerland.

4.9 Organisation

Sauf accord contraire, le secrétariat des comités d'experts est assuré par le bureau de GS1 Switzerland. La gestion du secrétariat comprend en particulier les missions suivantes:

- Invitation aux réunions
- Application du protocole de réunion
- Surveillance de la liste des affaires à traiter

Les réunions s'orientent selon un agenda défini à l'avance, qui sera maintenu dans le compte-rendu établi immédiatement après la réunion. Le cas échéant les ordres du jour et les comptes-rendus doivent être vérifiés par les conseillers juridiques avant la distribution. Les tests ou les collectes de données doivent être réglés par des protocoles développés en concertation avec le conseil juridique et surveillés par lui.

Le secrétariat du Conseil logistique Suisse romande (CLR) est dirigé par le bureau du CLR, qui est composé de la direction et de quatre membres du Conseil. Le bureau est responsable des tâches suivantes :

- assure le suivi des affaires courantes
- entretient le lien avec GS1 Switzerland
- convoque la réunion du conseil
- définit l'ordre du jour des séances du conseil
- coordonne les activités des groupes de travail
- se réunit aussi souvent que nécessaire
-

5 Processus standard

5.1 Étapes de processus

Le processus de gestion standard décrit la procédure de la formulation de la mission jusqu'à la mise à disposition des résultats. La procédure suivante est examinée pour l'élaboration d'un thème ou d'une solution et elle est appliquée par les comités d'experts. Le comité d'experts se pose comme sponsor et assiste les travaux là où cela est possible au niveau stratégique, du contenu et du personnel.

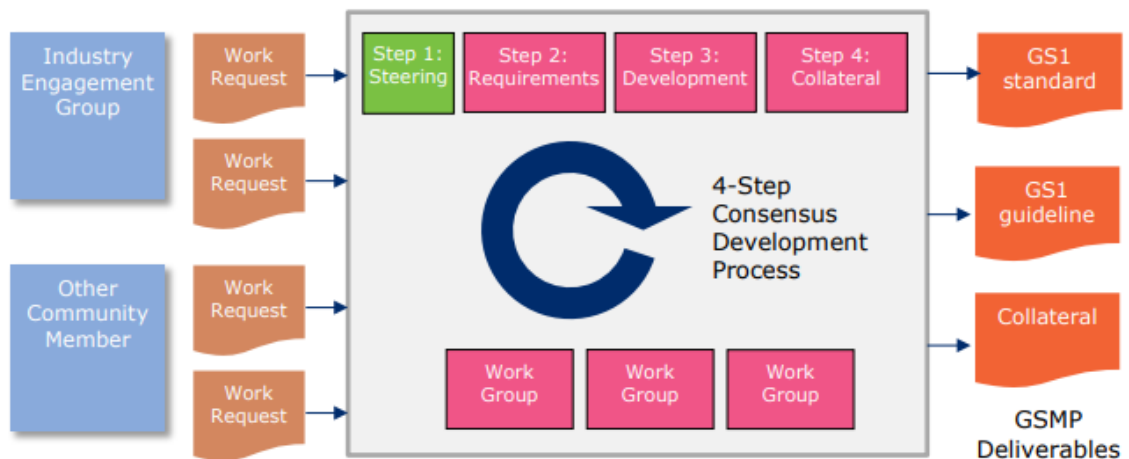


Figure 1 : Standard Management Process de GS1 ;Source : https://www.gs1.org/sites/default/files/docs/gsmg/gsmg_manual.pdf

5.2 Champs d'action

Les projets de standardisation sont répartis entre les champs d'action suivants :

- Développement : Élaboration de nouveaux documents de résultats comme les recommandations d'applications, élaboration de nouveaux standards GS1 ou modification importante d'un document de résultat existant.
- Entretien : Intégration d'ajouts ou de modifications mineures dans des documents de résultats existants.

5.3 Début et fin du processus

Le processus standard de gestion débute sur la base d'une description du projet. Celle-ci comporte essentiellement les contenus suivants :

- Description de la situation initiale
- Description de l'approche de solution
- Groupe et marché cible concerné(s)
- Utilité visée pour le client
- Entreprises participantes

6 Structure des comités de GS1 Switzerland

6.1 Rôle du Conseil d'administration de GS1 Switzerland

En qualité d'organe décisionnel supérieur de l'association, le Conseil d'administration définit les principes stratégiques pour les travaux de GS1 Switzerland. Le Conseil d'administration contrôle par ailleurs l'activité de la direction.

6.2 Synoptique de la structure des comités

Les comités d'experts de GS1 Switzerland sont organisés par secteurs selon la stratégie 2017-2021, c.-à-d. selon les quatre secteurs principaux Biens de consommation / vente au détail, Santé publique, Industries Techniques ainsi que Transport et logistique. Une exception est le Conseil logistique Suisse romande, qui traite des sujets de tous les secteurs. GS1 Switzerland se réserve la possibilité de créer des groupes Ad-oc couvrant des problématiques régionales / transversales.

Les comités d'experts d'un secteur obéissent à la direction respective du secteur, composée de a) le responsable de secteur (niveau direction) et b) le gestionnaire de secteur. Du point de vue hiérarchique, le groupe technique rapporte au comité d'experts et le groupe de travail au groupe technique. Les comités d'experts et les groupes techniques peuvent former des groupes de travail. Les résultats comme les recommandations d'application, les livres blancs etc. selon le chap. 3 sont validées par l'instance directement supérieure. Le Conseil logistique Suisse romande rend compte au responsable Suisse Romande auprès de GS1 Switzerland.

Les experts en standards de GS1 sécurisent le développement continu indépendant des secteurs des standards GS1 et apportent les connaissances spécifiques aux standards GS1 dans les comités d'experts.

L'ensemble des comités de GS1 Switzerland se présente comme suit :

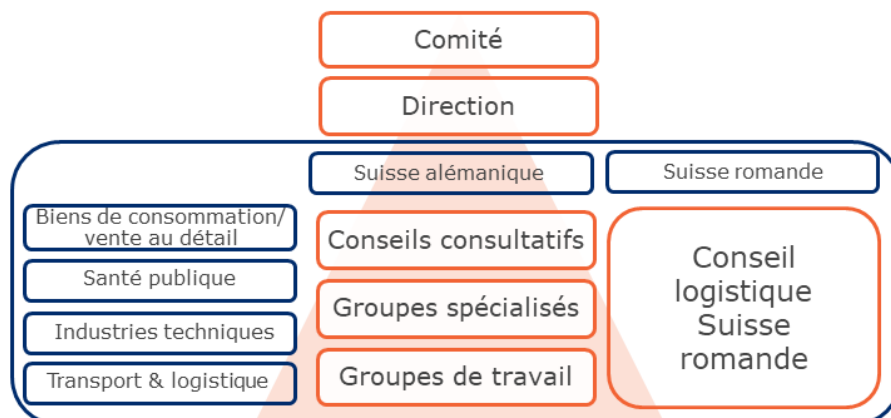


Figure 2 : Structure des comités de GS1 Switzerland

Chaque comité d'experts travaille selon un règlement défini (voir chapitre 6.3 et suivant)

6.3 Conseils consultatifs de GS1 Switzerland

6.3.1 Mandat

Les conseils consultatifs de GS1 Switzerland assistent le bureau dans l'orientation de leurs tâches selon les besoins des membres. Ces comités d'experts de niveau supérieur s'engagent pour les standards, processus et projets de GS1, ou leur standardisation, leur diffusion et leur correcte application pratique en Suisse et dans la principauté du Liechtenstein. Les participants assistent GS1 Switzerland dans la définition des thèmes principaux, au niveau national comme international.

6.3.2 Définition

Les conseils consultatifs sont des comités permanents qui conseillent la gestion des secteurs de GS1 Switzerland, dans le cadre de la stratégie définie par le Conseil d'administration, dans le choix à moyen et long terme des thèmes principaux (national et international).

6.3.3 Objectif

L'objectif est la mise en œuvre et l'entretien de développements utiles aussi bien à la communauté GS1 qu'à GS1 Switzerland.

6.3.4 Contenu et missions

Les participants

- apportent les besoins de l'économie dans le domaine des standards, de la gestion de l'approvisionnement et de la demande ainsi que de la logistique
- assistent les gestionnaires de secteurs et les directeurs des cercles d'experts dans l'élaboration d'objectifs à moyen et long terme, et dans la détermination de la stratégie correspondante à adopter
- soutiennent activement les projets avec leurs propres ressources en personnel et leurs connaissances
- fournissent les informations nécessaires de façon à ce que les principes de décision pour les nouvelles offres puissent être élaborés
- assistent les personnes responsables de GS1 Switzerland sur les questions venant de la pratique
- sont les ambassadeurs de GS1 Switzerland auprès de l'économie et ouvrent les portes et les canaux pour favoriser la diffusion de l'offre, et donc le succès des standards, processus et projets GS1
- encouragent la participation de personnes d'origine romande dans les groupes de travail nationaux
- assurent l'échange direct entre les partenaires

6.3.5 Responsabilités et compétences

Les participants aux comités d'experts assurent une fonction de conseil vis-à-vis des représentants de GS1 Switzerland et de la direction.

6.3.6 Composition

La composition du comité d'experts doit être équilibrée et représenter autant que possible le marché suisse. La condition préalable à la participation est l'embauche dans une entreprise membre de GS1 Switzerland. La personne participante est soit membre de la direction, soit directement déléguée pour le mandat.

6.4 Groupes spécialisés de GS1 Switzerland

6.4.1 Mandat

Les groupes techniques de GS1 Switzerland sont convoqués par le bureau sur demande et sur la base des besoins des comités d'experts et ils remplissent les missions de GS1 Switzerland dans le contexte.

Dans les groupes spécialisés, des experts issus d'environnements différents correspondant au sujet principal respectif se rencontrent pour échanger des expériences et générer une utilité pour les membres de GS1 Switzerland. Les participants aborderont les sujets pertinents en relation avec les possibilités offertes par l'ensemble du réseau de valeurs.

La dissolution d'un groupe peut être décidée par le groupe lui-même ou par GS1 Switzerland.

6.4.2 Définition

Un groupe spécialisé est un comité d'experts qui s'occupe d'un thème défini généralement pendant une longue durée et qui contribue à transmettre régulièrement les expériences faites aux membres de GS1 Switzerland sous une forme adaptée.

6.4.3 Objectif

Les groupes spécialisés de GS1 Switzerland reçoivent un mandat défini en lien avec l'actualité. Le résultat doit représenter une valeur ajoutée pour les membres de l'association.

L'échange d'expérience est un élément important des groupes spécialisés GS1, mais il ne doit pas être la seule mission au premier plan.

6.4.4 Contenu et missions :

Le groupe spécialisé doit générer les résultats suivants :

- Publications spécialisées :
Rédaction de rapports spécialisés pour publication dans les médias de GS1 Switzerland
- Analyses de marché et études :
Impulsions techniques sur les tendances, les développements, les évolutions du marché et les technologies
- Cas de meilleures pratiques :
Documentation de cas de meilleures pratiques ou de rapports d'expérience pour publication dans les médias de GS1 Switzerland

La conception et l'organisation de manifestations est de la responsabilité de GS1 Switzerland, au besoin un groupe spécialisé peut y contribuer en apportant des idées et des impulsions.

6.4.5 Responsabilités et compétences

Les participants du groupe spécialisé assurent une fonction de conseil vis-à-vis de GS1 Switzerland. Ils

- apportent leurs besoins, leurs expériences et leurs idées dans le groupe spécialisé
- fournissent les informations nécessaires à l'accomplissement de la tâche
- soutiennent activement les projets avec leurs propres ressources en personnel et leurs connaissances

Le flux d'informations en provenance de et vers le bureau de GS1 Switzerland direction assure l'échange direct, et donc une prise d'influence immédiate.

6.4.6 Composition

La composition du comité d'experts doit être équilibrée et utile. Les participants représentent fondamentalement le point de vue / la position de leur entreprise et dispose de la compétence correspondante. Selon le thème, les compétences doivent être largement représentées.

6.5 Groupes de travail de GS1 Switzerland

6.5.1 Mandat

Les groupes de travail de GS1 Switzerland peuvent être convoqués sur demande par le bureau et selon les besoins des comités d'experts. Ils reçoivent un mandat de projet écrit avec des objectifs clairement définis.

Le groupe de travail tient un compte-rendu et rapport à l'instance directement supérieur ou au mandant.

6.5.2 Définition

Dans les groupes de travail, des experts se rencontrent pour mettre en œuvre une mission clairement formulée. La mission d'un projet est formulée par écrit et elle a un point de départ et un point final clairs.

Au final, les résultats sont mis à disposition de tous les membres de GS1 Switzerland.

6.5.3 Objectif

Les résultats des travaux du groupe spécialisé peuvent être transmis aux membres sous la forme suivante :

- Recommandations :
Élaboration de recommandations sur des questions spécifiques ou recommandations existantes actualisées et remaniées
- Publications spécialisées :
Rédaction de rapports spécialisés pour publication dans les médias GS1
- Projets :
Élaboration et définition de projets communs

6.5.4 Cadre temporel

Le cadre temporel pour les thèmes et les approches de solutions élaborés dans les groupes de travail est défini par le groupe de travail ou le groupe spécialisé.

6.5.5 Responsabilités et compétences

Les groupes de travail remplissent la mission selon le mandat de projet convenu. Le mandat affecte également les responsabilités et les compétences des membres du groupe de travail.

6.5.6 Composition

La composition dépend des compétences et connaissances nécessaires pour remplir le mandat de projet respectif.

7 Annexe

7.1 Prévention anti-trust

<https://www.gs1.org/standards/development/how-we-develop-standards/gs1-anti-trust-caution>

7.2 GS1 Global Office IP Policy

https://www.gs1.org/docs/ip/GS1_Intellectual_Property_Policy-Review_Version.pdf

7.3 Manuel GSMP GS1

https://www.gs1.org/sites/default/files/docs/gsmg/gsmg_manual.pdf

7.4 Comités d'experts

<https://www.gs1.ch/home/%C3%BCber-uns/gremien/fachbeir%C3%A4te>

7.5 Groupes techniques

<https://www.gs1.ch/home/%C3%BCber-uns/gremien/fachgruppen>

7.6 Groupes de travail actifs

<https://www.gs1.ch/home/%C3%BCber-uns/gremien/arbeitsgruppen>